

Le groupe s'efforcera tout spécialement de sensibiliser la haute direction à ces problèmes et travaillera de concert avec les gestionnaires afin d'éliminer ce qu'il considère comme des barrières à l'avancement professionnel des femmes.

De plus, avec l'aide du bureau d'équité en matière d'emploi, le groupe parrainera tous les quatre mois une journée d'activité pour les femmes. On a d'ailleurs organisé un déjeuner le 8 mars 1991 à l'intention des femmes non permutantes du Secteur des communications et de la culture en vue de discuter d'une foule de questions touchant les femmes dans leur milieu de travail.

### 8.2.3 Possibilité de mise en place d'un comité consultatif pour les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles

Le bureau d'équité en matière d'emploi proposera au personnel composé de personnes handicapées, de membres des minorités visibles et d'autochtones la création de comités consultatifs semblables à celui qui existe maintenant pour les femmes.

### 8.2.4 Aides techniques

Le Ministère mettra sur pied un centre de prêt des aides techniques qui devrait fonctionner d'ici l'automne de 1991. Bien que bon nombre de gestionnaires fassent déjà l'acquisition d'aides techniques à l'intention d'employés handicapés, l'allocation d'un budget ministériel permettra à tous les employés handicapés de bénéficier des aides techniques dont ils ont besoin.

Actuellement, le budget des immobilisations destiné à l'acquisition d'aides techniques s'élève à 9 000 \$. Ce budget est revu chaque année et ajusté selon les besoins. Pour pouvoir disposer d'un plus grand nombre d'aides techniques, le Ministère s'efforce d'utiliser le centre d'aides techniques de la Commission de la fonction publique pour les besoins à court terme.

De plus, le Ministère donnera priorité à l'achat d'aides techniques pour les employés qui sont devenus handicapés alors qu'ils étaient à son emploi, dans le but de faciliter leur réintégration en milieu de travail.

### 8.2.5 Formation et perfectionnement professionnels

À l'automne de 1990, le Ministère a organisé, avec la collaboration d'une personne-ressource de la Commission canadienne des droits de la personne, une séance d'information d'une demi-journée sur la portée juridique de l'équité en matière d'emploi. Une autre séance est prévue à l'intention des employés du Secteur du personnel et de telles séances seront également organisées régulièrement pour tous les autres secteurs.